



Communauté européenne

N° d'enregistrement :

1) Déclarant /Titulaire de l'autorisation (nom et adresse)

Admission temporaire (A.T)
Inventaire/document à déposer à l'appui de la
déclaration en douane verbale
(Article 165 de l'acte délégué relatif au code des douanes de l'Union)

Original pour le bureau de placement	2) Marchandises destinées à être placées sous l'admission temporaire		
	Désignation commerciale et/ou technique	Quantité	Valeur (et monnaie)
	a	1	
	b)		

3) Lieux d'utilisation (adresse complète) et type d'utilisation des marchandises

4) Durée de séjour des marchandises (<u>jours ou</u> <u>mois</u>)	5) Informations complémentaires
--	---------------------------------

6) Date	Signature	Nom
---------	-----------	-----

RESERVE A L'USAGE DE L'ADMINISTRATION

<u>Observations du bureau de placement</u>	Date de l'acceptation	Article correspondant à l'AD CDU
Délai d'apurement :		
Moyens d'identification		
Bureau(x) d'apurement	Garantie	
Autres observations		

Date	Nom	Signature	<u>Cachet/Adresse</u> Bureau des Douanes de SAINT-LOUIS Autoroute Service des Particuliers Plate-forme douanière. BP 30003 68301 – SAINT-LOUIS cedex Tél : 09/70/27/79/ (30-31-28) – Fax : 03/89/67/16/10
------	-----	-----------	--

<u>Observations du bureau d'apurement</u> Les marchandises ont été réexportées le : Autres observations :			
Date	Nom	Signature	Cachet